

Faculté de psychologie et sciences de l'éducation



SEX 3

Doctorat en sciences psychologiques (sciences de la famille et de la sexualité)

Gestion du programme

REPS Commission de gestion des programmes facultaires de 3^e cycle

Responsable académique :Olivier Corneille

Contact :Josette Closter

Tél. 010474402

josette.closter@psp.ucl.ac.be

Objectif de la formation

Réalisation d'un travail de recherche personnelle.

Conditions d'admission

Pour obtenir le titre de docteur, il faut avoir obtenu préalablement un Diplôme d'études approfondies (DEA) lié au domaine concerné.

Demande d'admission

La demande doit être introduite auprès du président de l'Institut. Elle est soumise au Conseil de l'Institut pour approbation avant introduction du dossier au niveau facultaire.

Contenu du programme

L'épreuve du doctorat comporte un travail de recherche personnelle, aboutissant à la rédaction d'une dissertation originale. Le récipiendaire est soumis à un règlement dont le texte est disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://www.psp.ucl.ac.be/recherche/doctorat/doctoratgen.html> "Renseignements généraux" pour les principes généraux relatifs à la réglementation du doctorat.)

Évaluation

L'examen final comprend la dissertation et la soutenance.

La dissertation doit être une synthèse cohérente des recherches originales menées dans le cadre du doctorat et qui n'ont pas fait l'objet d'un titre préalable.

La soutenance est publique. Elle comprend un exposé oral d'une demi-heure maximum sur le sujet de la dissertation et la réponse aux interpellations des membres du jury et, le cas échéant, des docteurs présents dans l'assemblée.

En outre, pour que le candidat soit proclamé docteur, il doit avoir publié un article au moins, représentatif de ses travaux de doctorat, dans une revue scientifique de niveau international.